

DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES
Extrait du Registre
des délibérations du Conseil Communautaire
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SERRE-PONÇON

SEANCE DU 22 MAI 2025 A 18 HEURES

L'an deux mille vingt-cinq, le Conseil Communautaire légalement convoqué le 12 mai 2025, s'est réuni à la salle des fêtes de Chorges, en session ordinaire sous la présidence de Madame Chantal EYMEOD, Présidente.

***Présents :** MAXIMIN Christine, BARRAL Jean-Marie, ROUX Noëlle, DURAND Christian, BERTRAND Gina, ARNAUD Jérôme, ZAPATERIA Béatrice, GOURLAIN Mireille, GANDOIS Jean-Pierre, TETENOIRE Michèle, EYMEOD Chantal, PARISSON Christian, AUDIER Marc, CEARD Audrey, COULOUMY Christian, DEPEILLE Zoïa, BLANCHET Ouria, BERNARD-BRUNEL Franck, RIFFAUD Jean-Louis, RYCKEBUSCH-LOZZA Marie-Claude, VOLLAIRE Pierre, BOSQ Gustave, GAMBAUDO Georges, VERRIER Jean-Luc, ARNOUX Frédéric, MONTABONE Michel, MAILLARD Laurent, ROUX Chantal, RAIZER Bernard, BERENGUEL Victor, METTAVANT Colette.*

***Absents excusés :** PEYRON Michel donne pouvoir à BERTRAND Gina, SILVE Wiebke donne pouvoir à AUDIER Marc, DIDIER Alexandre donne pouvoir à EYMEOD Chantal, PARIS Bruno représenté son suppléant ARNOUX Frédéric. BACHENET Claude donne pouvoir à BARRAL Jean-Marie.*

***Absents non excusés :** PELLISSIER Robert, MARROU Jehanne, SCARAFAGIO Stéphane.*

RAPPORT N° 2025/146 : Assainissement : Demande de financements pour la télégestion globalisée (phase 3)

Dans un objectif d'optimisation de l'exploitation, et compte-tenu des évolutions technologiques des communications imposées par les opérateurs (RTC/2G/3G/4G), la régie assainissement souhaite poursuivre ses efforts en matière d'achat et de paramétrage d'équipements afin de généraliser son nouveau système de télégestion globalisée à tous les ouvrages d'assainissement du territoire géré en régie.

Cette opération est la 3^{ème} phase d'un vaste programme engagé par la régie assainissement depuis 2021.

Le montant global de cette 3^{ème} phase est estimé à 40 000 € HT.

Les subventions les plus importantes possibles sont recherchées auprès des financeurs selon le plan de financement suivant :

Coût total (en € HT)	100 %	40 000 €
Agence de l'Eau RMC	50 %	20 000 €
Département 05	20 %	8 000 €
Autofinancement CCSP	30 %	12 000 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Madame la Présidente entendue, et après en avoir délibéré, **DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **D'ADOPTER** le plan de financement ci-dessus ;
- **DE SOLLICITER** en conséquence le concours financier du Département des Hautes-Alpes et de l'Agence de l'eau.

Ainsi fait les jours, mois, an susdits.

La Présidente,

Chantal EYMEOD

